



34 PV pour non respect de l'interdiction de fumer

Rubrique : actualités - Date : lundi 23 avril 2007

Interdiction de fumer dans les lieux collectifs. D'après le Journal du Dimanche, « 34 procès-verbaux seulement » ont été dressés dont les deux tiers pour absence de signalisation de l'interdiction de fumer. Sur 4 073 entreprises contrôlées depuis le 1er février, l'Inspection du travail a rédigé près de 800 lettres d'observation. J-D Combrexelle, Directeur général du Travail au ministère souligne que « tout ne doit pas passer par le contrôle et la sanction » et compte sur « une autorégulation grâce à une prise de conscience collective et le sens des responsabilités des salariés et des entreprises ».